

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 29 septembre 2023	N° 2023-467

Convocation du 22 septembre 2023

Aujourd'hui vendredi 29 septembre 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Gérard CHAUSSET, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Marc MORISSET, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESKINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alexandre RUBIO à M. Nordine GUENDEZ
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY
Mme Camille CHOPLIN à Mme Eve DEMANGE
M. Stéphane GOMOT à M. Olivier CAZAUX
M. Radouane-Cyrille JABER à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS
M. Thierry MILLET à M. Jacques MANGON
M. Fabrice MORETTI à M. Christian BAGATE
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Béatrice SABOURET

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Pascale BOUSQUET-PITT à partir de 17h40
Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h40
M. Michel LABARDIN à partir de 17h59
M. Jacques MANGON à partir de 17h30
M. Michel POIGNONEC à partir de 14h45
Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 17h05
M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 16h

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain GARNIER à M. Patrick LABESSE jusqu'à 11h45
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 14h45
Mme Brigitte TERRAZA à M. Jean-François EGRON à partir de 17h
Mme Claudine BICHET à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 15h30
Mme Brigitte BLOCH à M. Guillaume MARI à partir de 16h45
M. Stéphane PFEIFFER à Mme Delphine JAMET à partir de 14h45
M. Jean-Baptiste THONY à M. Bastien RIVIERES à partir de 17h
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES à partir de 17h18
Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Typhaine CORNACCHIARI de 11h30 à 14h45 et à partir de 16h
Mme Christine BONNEFOY à Mme Pascale PAVONE à partir de 14h45
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY jusqu'à 11h
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 16h
M. Alain CAZABONNE à M. Jérôme PESKINA à partir de 16h
M. Didier CUGY à Mme Laure CURVALE de 10h30 à 12h
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET jusqu'à 15h45 et à partir de 17h55
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 17h30
M. Frédéric GIRO à Mme Pascale BRU à partir de 17h
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Anne Lépine jusqu'à 16h
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 17h18
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Nadia SAADI de 10h40 à 12h40 et de 15h30 à 17h
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h15
M. Stéphane MARI à Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h19
M. Patrick PUJOL à Mme Christine BONNEFOY jusqu'à 13h45
M. Franck RAYNAL à M. Dominique ALCALA de 12h45 à 15h
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAS à partir de 15h
Mme Béatrice SABOURET à M. Nicolas FLORIAN à partir de 16h55
M. Jean-Marie TROUCHE à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 16h
Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h45

EXCUSE(S) :

Monsieur Fabien ROBERT.

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 29 septembre 2023	<i>Délibération</i>
	Direction de la multimodalité Service études, animation territoriale, marketing	<i>N° 2023-467</i>

**Projet européen CEF "Modernisation du pôle d'échanges multimodal de Bordeaux" -
Participation de Bordeaux Métropole - Encaissement des recettes - Décision -
Autorisation**

Madame Claude MELLIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le pôle d'échanges de la gare Saint Jean a été inauguré en 2011. L'augmentation significative de la fréquentation du pôle (environ +40 % depuis 2014, soit 18 millions de voyageurs / an), avec le développement de nouvelles offres (lignes à grande vitesse, Ouigo, RER métropolitain..) confrontée à la relative étroitesse de la gare, de ses parvis et du site en général, génèrent aujourd'hui de nombreux dysfonctionnements : sur-utilisation de l'espace public par du stationnement illicite des deux roues motorisés, vélos et objets de free-floating, dépose-reprise désorganisées de voyageurs en voiture sur le parvis ou les rues adjacentes, circulations automobiles de transit impactant l'accessibilité à la gare, sur-occupation du parvis (cars régionaux, TBM, taxis, cars de substitution de la SNCF...), mélange permanent des flux piétons, vélos, tramway...

Le constat de ces dysfonctionnements, l'évolution en cours et à venir de l'ensemble du quartier dans le cadre d'Euratlantique ainsi que la nécessité de renforcer les questions de sécurité (notamment attentat) invitent à repenser son aménagement, afin de l'adapter aux besoins des voyageurs et des riverains.

Ainsi, afin de répondre aux enjeux actuels et à venir, il a été décidé de mener une réflexion à moyen et long terme sur l'évolution du pôle, son accessibilité multimodale et son inscription dans le cadre du projet urbain.

Dans cette perspective, SNCF Gares et Connexions a piloté une démarche partenariale, avec la Ville de Bordeaux, la Métropole, la Région et l'EPA Euratlantique sur le réaménagement du pôle d'échanges de la gare Saint Jean afin d'améliorer les conditions d'accès et d'intermodalité (coût de 225 k€ financé à parité par l'ensemble des partenaires). Il est à rappeler à ce titre que les transports en commun représentent 55 % des modes d'accès à la gare, 20 % pour les modes actifs (marche et vélos), 18 % pour les véhicules personnels (10 % en tant que conducteurs, 8 % déposés), et 7 % pour les taxis.

1. Le projet de pôle d'échanges

Le comité de pilotage du 14 décembre dernier a validé un schéma directeur pour le pôle avec une réalisation par phases. Il s'agit d'un plan guide qui permet d'avoir une vision prospective à terme de l'évolution souhaitable de la gare (2030 et plus) et qui doit faire l'objet d'études complémentaires ainsi que de discussions avec les partenaires et les habitants du

quartier, avant de définir les futures opérations à réaliser, leur maîtrise d'ouvrage et leur financement.

Le schéma directeur du pôle s'inscrit dans le Schéma des Mobilités voté par Bordeaux Métropole en septembre 2021. Il prévoit le réaménagement des abords de la gare côté St Jean et côté Belcier, en visant notamment à garantir l'accessibilité tous modes à la gare, en améliorant tant la performance intermodale du pôle (en maintenant en particulier de bonnes conditions d'échange entre le train et les transports en commun), que le confort et les parcours des usagers et des riverains, tout en accompagnant l'essor des modes actifs et, enfin, en garantissant l'accessibilité automobile au pôle.

Les actions portent principalement sur :

- **la réorganisation et développement du stationnement sécurisé vélos** (objectif de doubler le nombre de places pour atteindre le chiffre de 2000, et plus à terme), deux roues motorisés et free-floating, afin de désencombrer les parvis et faciliter les cheminements modes actifs ;
- **l'amélioration de la desserte par les bus et les cars des deux côtés de la gare (Domercq et Belcier) ;**
- **le maintien de l'accessibilité automobile à tous les parkings en ouvrage (dépose minute comprise sauf dépose minute P1) du secteur de la gare (P2 côté St Jean, P3 et P4 côté Belcier) ;**
- **la pacification de la rue Domercq** pour limiter les flux de transit ;
- **la réorganisation de la desserte taxis.** Ce point nécessite notamment une concertation avec le secteur du taxi ;
- **la végétalisation du pôle et création de lieux de vie** (jeux pour enfants, espaces d'attente, terrasses...).

A ce stade des études préliminaires, le projet de pôle d'échanges est estimé entre 17 et 20 M€ HT.

Les actions du pôle sont prévues sur foncier appartenant à la SNCF (*parvis et squares*) et à la Métropole (*espaces publics, voirie*).

2. Etudes opérationnelles du pôle et obtention d'un financement européen

A la suite des études préliminaires, les prochaines étapes du projet de pôle sont les études opérationnelles, afin de préciser les aménagements et actions à réaliser (contenu, coût, calendrier).

Devant l'importance de la gare Saint Jean dans le système de mobilité local, national et européen (Grand Projet du Sud-Ouest qui connectera Bordeaux à l'Espagne), un dossier a été déposé auprès de l'Union européenne pour solliciter un cofinancement, sous la coordination de la SNCF Gares&Connexions.

Ainsi, le projet de « Modernisation du pôle d'échanges multimodal de Bordeaux », soumis au programme européen « Connecting Europe Facility » (CEF) le 19 janvier dernier, a été retenu par décision de la Commission européenne le 22 juin 2023.

Il porte sur les études d'avant-projet et les études de projet nécessaires à la mise en œuvre du projet global de modernisation du pôle multimodal de Bordeaux Saint-Jean, conduites par Bordeaux Métropole et SNCF. La durée prévisionnelle de ce projet européen est de 39 mois. La date de lancement a été fixée au premier juin 2023 (date du comité technique partenarial sur le lancement de l'avant-projet).

Le budget total prévisionnel de l'opération est de 2 306 000 € pour les études d'avant-projet et les études de projet. Ces études seront cofinancées par l'Union Européenne à hauteur de 50 %, soit une subvention totale de 1 153 000 €.

Compte tenu du montant d'études sous son pilotage direct, la Métropole devrait percevoir une subvention de 162 750 € sur ce financement européen.

Il est prévu que les 50 % restants du coût d'études soient cofinancés par la Métropole, la Région et la Ville de Bordeaux, ainsi que l'Etat (pour le stationnement vélo, au titre de la loi LOM).

Les financements européens alloués à Bordeaux Métropole au titre des études avant-projet et des études projets (162 750 €)

Sur le périmètre de Bordeaux Métropole, le budget, au titre du programme CEF se présente ainsi :

Montant de l'avant-projet + projet affecté à Bordeaux Métropole				
Dépenses		Ressources		
Nature de la dépense	Montant	Financeurs	Montant	%
A Coûts salariaux valorisés (charges patronales comprises)	33 000 €	Union européenne CEF – Connecting Europe Facility	162 750 €	50 %
B Sous-traitance (étude)	288 000 €	Bordeaux Métropole Région, Ville voire Etat	162 750 €	50 %
C. Frais d'audit	4 500 €			
Total (A+B+C)	325 500 €	Total	325 500 €	100 %

Seules les dépenses effectivement réalisées pourront être remboursées par l'Union européenne, dans la limite des coûts prévus au budget.

La SNCF Gares&Connexions, en tant que coordonnatrice du projet européen, sera destinataire des crédits de l'Union européenne, conformément aux règles de l'Union européenne, et remettra à la Métropole la part des crédits européens lui revenant.

Le financement de l'étude avant-projet

Pour ce qui est de la première étape à lancer, l'étude 'avant-projet, le plan de financement prévisionnel pourrait être le suivant :

Europe	Région	Métropole	Ville de Bordeaux	Total
405 k€	135 k€	135 k€	135 k€	810 k€
50 %	17 %	17 %	17 %	100 %

Il sera soumis à validation en comité de pilotage du pôle du 3 octobre 2023, et fera l'objet d'une convention de financement qui sera examinée lors d'un prochain conseil de métropole.

Le plan de financement des études projet sera élaboré à la suite de la réalisation de l'avant-projet.

3. Prochaines étapes

Le comité de pilotage du 3 octobre vise à valider :

- le plan de financement des études d'avant-projet,
- le lancement de ces études selon le plan guide précédemment validé, afin de préciser les actions, le coût, le phasage des travaux et les cofinancements.

Le calendrier prévisionnel du projet de pôle pourrait être le suivant, si le partenariat entre les principaux acteurs se confirme :

- fin 2023-fin 2024 : études d'avant-projet,
- deuxième trimestre 2024 : concertation publique,

- juin 2024 : expérimentation de pacification de la rue Domercq (selon modalités à définir),
- 2025-2027 : études projet,
- à partir de 2025 et années suivantes : travaux phasés.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5217-2 ;

VU le programme européen "Connecting Europe Facility" (CEF) établi par le Règlement (UE) n° 2021/1153 du Parlement européen et du Conseil du 7 juillet 2021 établissant le mécanisme pour l'interconnexion en Europe et abrogeant les règlements (UE) n° 1316/2013 et (UE) n° 283/2014 (Règlement CEF II) ;

VU la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n° 2023-2 en date du 27 janvier 2023 relative à la délégation de pouvoirs du Conseil de Bordeaux Métropole au Président ;

VU la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n° 2021-430 en date du 23 septembre 2021 adoptant le Schéma des Mobilités ;

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE ce projet européen favorise la réalisation des études du pôle d'échanges multimodal de la gare de Bordeaux, dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma des mobilités métropolitain

DECIDE

Article 1 : d'approuver le plan prévisionnel de financement par l'Union européenne des études avant-projet et projet de l'opération de Modernisation du pôle d'échanges multimodal de Bordeaux indiquant les participations maximum sollicitées.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer les documents contractuels et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de la présente délibération.

Article 3 : de réaliser les dépenses liées à ce projet et de les imputer sur le Budget Principal, chapitre 204, article 2324, fonction 86 des exercices budgétaires concernés.

Article 4 : d'imputer les recettes du fonds CEF via le coordinateur du consortium et de les imputer sur le Budget Principal, chapitre 13, article 13278 des exercices budgétaires concernés.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Monsieur POUTOU;

Ne prend pas part au vote : Monsieur EGRON, Madame TERRAZA, Madame AMOUROUX, Madame ANFRAY, Madame BONNEFOY, Madame BOUSQUET-PITT, Madame HELBIG, Monsieur MANGON, Monsieur MARI, Monsieur MILLET, Monsieur MORETTI, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Madame PAVONE, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Madame ROUX-LABAT, Monsieur SALLABERRY, Monsieur TRIJOLET

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 29 septembre 2023

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 6 OCTOBRE 2023	Pour expédition conforme, la Vice-présidente, Madame Claude MELLIER
DATE DE MISE EN LIGNE : 6 OCTOBRE 2023	